

## Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables

### Déclaration du groupe CFE-CGC

Dans cette période de crise mondiale sans précédent, qui va nécessiter une relance économique massive, le groupe de la CFE-CGC estime que les investissements directs étrangers dans notre pays sont encore plus importants que par le passé.

Pour autant, nous parlons bien d'investissements durables et responsables. En effet, nous ne pouvons cautionner le comportement de ces investisseurs étrangers « vautours » qui ne sont présents que quelques mois, juste le temps de piller brevets et savoir-faire de nos entreprises et de leurs salarié(e)s.

Nous sommes attachés au fait de ne pas demander davantage à un investisseur étranger que nous n'aurions demandé à un investisseur français.

Par contre, lorsque nous parlons d'aides à l'installation et/ou de financement public, il nous semble essentiel de prendre des garanties. Les sommes versées au titre de ces aides doivent ainsi effectivement soutenir le maintien et le développement des emplois tout comme le nécessaire investissement dans la Recherche et Développement, seule garantie de la pérennité de l'entreprise ou industrie dans la durée.

Nous soutenons donc la proposition de création d'un contrat d'implantation prévoyant les engagements de chaque partie, mais aussi les conséquences financières et sociales en cas de non-respect (Préconisation 12).

De la même façon, il nous paraît essentiel de saisir l'opportunité de la présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022 pour faire de la convergence fiscale une priorité notamment en matière d'impôts sur les sociétés, mais aussi de lutte contre les paradis fiscaux au sein de l'Union européenne afin de lutter contre l'évasion et l'évitement fiscal (Préconisations 3 et 9).

Enfin, les investissements directs étrangers sont également une occasion de continuer de faire évoluer la gouvernance des entreprises en donnant davantage de place aux administrateurs salariés dans les différents conseils d'administration tout comme aux femmes dans la gouvernance globale des entreprises, quelle que soit leur taille et après discussion bien entendu entre partenaires sociaux. C'est la préconisation 10.

En conclusion, la mise en œuvre des propositions de cet avis sur les investissements directs étrangers permettrait de mettre en place une concurrence loyale et équitable au sein de l'Union européenne.

Nos entreprises pourraient ainsi jouer à armes égales, ce qui devrait au final permettre de sauver des entreprises, donc des emplois, voire d'en créer de nouveaux sur le sol français.

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.